

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2021

Présents : Mme C. LANTHELME, Maire, Mme A. AVON, M. A. GUIGUE, Mme J. JOURDAIN, M. M. COURTET, Adjoints, M. P. SIMLER, M. E. MOUTARDE, Mme A-M. BERMOND, Mme C. BIGOT, M. R. VANDEVYVER, Mme M-C. GUYARD, Mme M. MANAS, Mme A-M. MICHEL, M. R. BARRE, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme E. FRANCAIS qui donne pouvoir à Mme A. AVON
M. G. BELTRAN qui donne pouvoir à Mme M. MANAS
M. B. FARJON qui donne pouvoir à Mme C. LANTHELME
Mme M. HAMMERLI qui donne pouvoir à Mme A-M MICHEL
Mme N. LELIEVRE qui donne pouvoir à Mme J. JOURDAIN

14 PRESENTS + 5 PROCURATIONS = 19 votes

Après avoir vérifié le quorum, Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Secrétaire de séance : Annie AVON

Auxiliaire de séance : Mauricette GAUTIER, DGS

Mme le Maire demande ensuite aux conseillers municipaux s'ils ont reçu leur convocation accompagnée de la note explicative. Tous le confirment. Ils confirment également avoir reçu par voie dématérialisée les projets de délibérations ainsi que les pièces annexes.

Demande d'ajout d'un point :

-Aménagement du centre bourg de la Galle

A l'unanimité des présents le point sera ajouté à l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le Maire propose de soumettre au vote le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021.

Le compte-rendu est approuvé sans observation, à l'unanimité.

Décisions municipales

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises au titre de l'article L2252-1 du CGCT :

- Décision n° 2021 – 57 D.P.U. 21/2021,
- Décision n°2021 – 58 Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de la répartition du produit des amendes de police – année 2021,
- Décision n°2021 – 59 D.P.U. 22/2021,
- Décision n°2021 – 60 D.P.U. 23/2021,
- Décision n°2021 – 61 D.P.U. 24/2021,
- Décision n°2021 – 63 Attribution du marché – fourniture et acheminement d'électricité et services complémentaires lot n°1 – Société Total Energies,
- Décision n°2021 – 64 Attribution du marché – fourniture et acheminement d'électricité et services complémentaires lot n°2 – Société Gedia Energies,
- Décision n°2021 – 65 D.P.U. 26/2021.

1/ MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 BUDGET VILLE 2021 : INSCRIPTION DE LA PART RESULTANT DE LA DISSOLUTION DU SIVOM D'UCHAUX

Rapporteur : Mme le Maire

Le SIVOM d'Uchaux a été dissout en 2019 par les communes membres. Celles-ci ont ensuite procédé à la répartition de l'actif et du passif du Syndicat. La part revenant à la commune d'UCHAUX s'élève à 15 623,80 €, montant acté par la délibération municipale du 30 août 2019 prise conformément à celle du SIVOM. Cette somme doit être intégrée au budget communal 2021. Ainsi il convient de procéder aux écritures comptables nécessaires et de porter en Excédent reporté d'investissement R001 le montant de trésorerie comme suit :

Dépenses Investissement :

Chapitre – article	Libellé	Montant
2135	Installations générales agencements	+ 15 623,80 €

Recettes Investissement :

Chapitre-article	Libellé	Montant
R001	Résultat d'investissement reporté	+ 15 623,80 €

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

2/ MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Mme le Maire

Par arrêté municipal n°2021-064 du 26 avril 2021, la modification n°1 du PLU a été prescrite. Elle a été soumise à l'avis des Personnes Publiques Associées. 8 d'entre elles ont répondu et ont transmis un avis favorable. La modification n°1 a été soumise à enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 19 juillet au 10 août 2021, et le commissaire enquêteur a conclu à un avis favorable

Le conseil municipal est appelé à approuver la modification n°1 du PLU avant transmission au Préfet ainsi qu'au Président du Tribunal administratif.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

3/ PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LE RAO

Rapporteur : Mme le Maire

La chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur a contrôlé à compter de 2013 la gestion du syndicat intercommunal des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze. Il s'agit d'un contrôle de gestion portant sur la régularité et la qualité de la gestion et non sur l'opportunité des choix politiques. Il porte sur le service public de l'eau, la fiabilité et l'analyse financière, la délégation du service à la SAUR, les marchés de travaux.

Conformément à la réglementation, ce contrôle a donné lieu à un rapport d'observations qui doit être transmis aux communes membres du syndicat et présenté par le maire.

Un débat s'installe autour des missions rendues par le Syndicat.

Le conseil municipal prend acte du rapport de la cour des comptes et n'émet pas d'observation.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

4/ MISE A DISPOSITION DES VEHICULES MUNICIPAUX AUX ELUS ET AUX AGENTS

Rapporteur : Mme le Maire

La loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique indique que la mise à disposition d'un véhicule aux élus locaux et aux agents de la collectivité est désormais encadrée par une délibération annuelle de l'organe délibérant lorsque l'exercice du mandat ou des fonctions le justifie. En conséquence il est proposé que tout élu et tout agent en mission pour la commune puisse disposer d'un véhicule étant précisé que les agents communaux restent prioritaires pour l'accomplissement de leurs fonctions.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

5/ FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES – APPEL DE FONDS 2021

Rapporteur : Mme le Maire

Le fonds départemental d'aide aux jeunes est un dispositif qui permet aux jeunes en difficultés de percevoir une aide d'urgence et de favoriser leur insertion sociale ; le Conseil Départemental sollicite la participation des communes ; pour Uchaux elle s'élève à 200 euros. Cette participation de la commune est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Le conseil municipal est appelé à approuver la participation à ce dispositif.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

6/ RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE 2020

Rapporteur : MME J. JOURDAIN

Le rapport annuel sur les services de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est soumis au Conseil municipal pour approbation.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Sans observation.

7/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT ANNEE 2020

Rapporteur : M. GUIGUE

Le rapport annuel est présenté à l'assemblée municipale. L'assemblée municipale n'a émis aucune observation

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Sans observation.

8/ RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2020

Rapporteur : M. GUIGUE

Le rapport du prestataire SUEZ sur le service public d'assainissement collectif est présenté à l'assemblée municipale par M. GUIGUE.

Madame le Maire indique qu'il a été relevé des vices de forme sur la construction de la STEP des Farjons et qu'il faudrait la reconstruire. Mme le Maire précise que M. Leaune, professionnel dans le secteur de

l'assainissement, a demandé à voir le rapport de non-conformité pour s'assurer de l'état de la step et vérifier qu'il est opportun de la reconstruire.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Sans observation.

9/ MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES FORESTIERES DE VAUCLUSE

Rapporteur : M. M. COURTET

L'Etat a décidé de l'augmentation de la contribution des communes forestières au financement de l'ONF : 7,5 M€ en 2023 puis 10M€ par an pour 2024 et 2025. Cette augmentation aura des répercussions financières sur le développement économique de la filière bois et forêt, le service public forestier et aura des conséquences induites sur l'avenir de la transition écologique et énergétique ainsi que sur la lutte contre le changement climatique.

Le conseil municipal soutient à l'unanimité les communes forestières.

10/ AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA GALLE

Rapporteur : Mme le Maire

La commune d'Uchaux a engagé une réflexion sur le développement et la mise en sécurité des modes de déplacements doux sur son territoire.

Dans cette perspective la commune d'Uchaux envisage de réaliser l'aménagement du centre bourg de la Galle.

Le CAUE a fourni à la commune une étude proposant les travaux à envisager ainsi qu'une estimation de leur montant option 1 : 141 351,00 € HT soit 169 621,20 € TTC – option 2 : 145 050,00€ HT soit 174 060 € TTC.

Ce dossier va servir de base aux demandes de subvention déposées auprès des institutionnels, Etat, Région, Intercommunalité, dans l'attente d'un dossier plus détaillé qui sera fourni par le maître d'œuvre désigné.

Pour la réalisation du projet il est nécessaire de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un cabinet et de rechercher dans le cadre des marchés publics un maître d'œuvre.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 55.



Madame Le Maire,
Christine LANTHELME



La Secrétaire de Séance,
Annie AVON

